

ARRETE TEMPORAIRE N°2026T1017

Portant réglementation du stationnement sur les D56 et D110
Communes de Greffell et Laderm-sur-Lauquet

En et Hors agglomération

Le Maire de Greffell,
Le Maire de Laderm-sur-Lauquet,
La Présidente du Conseil Départemental,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 L. 3221-4 et L. 3221-5

VU le Code de la route

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

VU la demande en date du 17/09/2026 émise par l'association GRC Grand Raid des Cathares

CONSIDÉRANT que pour sécuriser les abords de l'itinéraire de course du Grand Raid Cathare, il y a lieu de réglementer le stationnement.

ARRÊTENT

Article 1 : À compter du 23/10/2026 et jusqu'au 24/10/2026, le stationnement des véhicules de chaque côté de la chaussée est interdit sur la D56 du PR 8+0150 au PR 9+0550 et sur la D110 du PR 11+0400 au PR 12+0900. Ces dispositions sont applicables du vendredi 23/10/2026 à partir de 09h au samedi 24/10/2026 à 15h.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, l'association GRC Grand Raid des Cathares sous le contrôle des services de la Direction Routes et Mobilités du Département de l'Aude - Division territoriale de la Haute Vallée de l'Aude.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Le Directeur général des services, le Commandant du groupement de gendarmerie de l'Aude, le Directeur départemental de la sécurité publique et le président de l'association GRC Grand Raid des Cathares sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Greffell, le 06/10/2026



Fait à Carcassonne, le 06/10/2026
La Présidente du Conseil Départemental

Service entretien et sécurité de la route

Le Chef de Service

Eric Vidal

Fait à Laderm-sur-Lauquet, le 06/10/2026
M. Daniel ALBERT



DIFFUSION: SDIS - EDSR - DDSP - Région Occitanie Transports Aude - association - Mairies

La Présidente du Conseil Départemental de l'Aude certifie exécutoire le présent arrêté pour avoir été porté à la connaissance le

07 OCT. 2026